



## Ecole de Musique de Plouguenast

Cours de Guitare, Basse, Ukulélé, Découverte Instruments, Batterie, Accordéon, Piano, Chant, Chant Chorale

### Formulaire d'inscription Année scolaire 2025/2026

#### Identité de l'élève

Nom : Prénom : Age :  
Adresse : Code postal : Ville :  
Tél. Portable : Tél. Fixe Domicile :  
Email :

**Inscription : 12 chèques d'inscription + 1 Chèque de 20€ (à l'ordre d'Hervé Pigelet)**

**Changement d'horaire**  NON  OUI (souhaité) Jour : \_\_\_\_\_ Horaire \_\_\_\_\_

#### Identité du responsable ou de la personne à joindre en cas d'urgence

(Obligatoire pour les mineurs et jeunes majeurs dépendants)

Nom : Prénom :  
Lien de parenté  Père  Mère  Autre Précisez :  
Tél. Portable : Je soussigné(e) :

1) **Déclare avoir pris connaissance** du règlement intérieur de l'école de musique de Plouguenast et de l'accepter

2) **Autoriser**  Mon enfant (ou moi-même) à suivre des cours :

Guitare  Basse  Ukulélé  Découverte instruments  Accompagnement vocal

3) **Cours** : déclare payer par chèque le montant annuel en :

12 chèques de 50€  12 de 90€  (2 élèves) 12 de 130€  (3 élèves) 12 de 180€  (4 élèves)

4) **Découverte Instruments de 5 à 8 ans** : déclare payer par chèque le montant total en :

12 chèques de 45€  12 chèques de 70€  (2 élèves) 12 chèques de 100€  (3 élèves)

Fait à ..... Le ..... Signature :

### Règlement intérieur année scolaire 2025/2026

#### 1. Activité :

L'école de musique de Plouguenast est une Autoentreprise avec des professeurs indépendants.

#### 2. Horaires :

L'entreprise est ouverte du Lundi au samedi de **8h00h à 22h00** pour les cours individuels. Les horaires des cours sont établis en début d'année. D'autres horaires pourront être mis en place.

#### 3. Tarifs :

**Enseignement : paiement € /mois/12 mois** : montant global payé pour 10 mois d'enseignement (de septembre à juin) **Frais d'inscription de 20€** pour l'année payée par chèque au nom de Hervé Pigelet.

1 cours/semaine ouvrable en Cours individuels Frais d'adhésion et Frais administratifs : **0 €**.

#### 4. Paiement des cours :

Forfait annuel mensualisé sur 12 mois sachant que ce montant est payé pour 10 mois de cours de Septembre à Juin inclus soit environ 40 cours/an. Pour toute inscription en cours d'année un prorata sera établi.

#### 5. Durée des cours :

La durée d'un cours est de : **30 min** maximum en individuel

#### 6. Congés :

L'école fermera : du 18/10 au 2/11/2025, du 20/12/2025 au 4/01/2026, du 14/02/2026 au 1er/03/2026, du 11/04/2026 au 26/04/2026. Fermeture d'été 4 juillet 2026. Les fermetures pour raisons sanitaires seront annoncées le cas échéant

#### 7. Absences :

Les absences personnelles ne sont pas rattrapées sauf accord préalable avec le responsable. L'Ecole de guitare ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des cours annulés pour cause de jours fériés, grèves, catastrophes naturelles, maladie du responsable ou toute autre raison qui imposerait la fermeture de l'école. Aucuns remboursements possibles en cas de fermeture obligatoire due à des conditions exceptionnelles.

#### 8. Comportement :

Il est bien entendu demandé à tous d'adopter un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des locaux, du matériel, des personnes.

**9. Le présent règlement** tient lieu de contrat, la signature du formulaire d'inscription vaut acceptation.

**10. Abandon en cours d'année :** Sont acceptés seulement les abandons pour raisons médicales invalidantes !

**Courriel : herve.pigelet@orange.fr - Siret : 342 362 514**

**Tel : 06 50 21 06 13**